



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

DEL-2019-065

Numéro de la délibération : 2019/065

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 29/04/2019

Date de convocation du conseil : 23/04/2019

Date d'affichage de la convocation : 23/04/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par M. François-Denis MOUHAOU, Mme Émilie CRAMET par Mme Claudine RAULT, M. Michel GUILLEMOT par Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Laurence KERSUZAN par Mme Alexandra LE NY, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT.

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Rapport de Madame La Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 avril 2014 confiant à la Maire certaines compétences du conseil,

Vu les arrêtés de la Maire en date du 23 avril 2014 donnant délégation aux Adjointes,

Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au conseil municipal,

Nous vous proposons :

de prendre acte des décisions prises entre le 15 février 2019 et le 12 avril 2019, soit les décisions numérotées DC/2019/0007 à DC/2019/0017 (selon le tableau ci-annexé).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 30 avril 2019

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Ch. Le Strat



Transmise au contrôle de légalité le : - 6 MAI 2019

Publiée au recueil des actes administratifs le : - 9 MAI 2019

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Ch. Le Strat



REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Numéro	Objet	Service
DC/2019/0001	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de fourniture, Fourniture et livraison d'un décompacteur pour terrain engazonné – Entreprise Jardi Location de Noyal-Pontivy (56) pour un montant de 43 959,55 € TTC	CTM
DC/2019/0002	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°1 – Entreprise SARL LE SOURN HABITAT du SOURN (56) pour un montant de 27 493,95 € HT soit 32 992,74 € TTC	CTM
DC/2019/0003	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°2 – Entreprise MOISAN CARRELAGE de PONTIVY (56) pour un montant de 2 393,00 € HT soit 2 871,60 € TTC	CTM
DC/2019/0004	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°3 – Entreprise Jean-Noël TEXIER du SOURN (56) pour un montant de 7 891,57 € HT soit 9 469,89 € TTC	CTM
DC/2019/0005	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°5 – Entreprise ARMOR PEINTURE PLATERIE de LORIENT (56) pour un montant de 10 043,17 € HT soit 12 051,80 € TTC	CTM
DC/2019/0006	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°4 - Entreprise	CTM
DC/2019/0007	Acceptation du règlement complémentaire de 1 614,00 euros accordé par la SMACL pour le remboursement des frais de grutage sur la Fontaine de SAINT-MERIADEC touchée par la Tempête ZEUS du 6 mars 2017	SG
DC/2019/0008	Création, modification et suppression de régies – Modification de la régie d'avances et de recettes pour les activités de loisirs des 14 ans et plus à la maison des jeunes	DEA
DC/2019/0009	Acceptation de l'indemnité d'un montant de 117,07 euros accordée par la SMACL pour le remboursement des frais de réparations sur le véhicule ED-794-PX	SG
DC/2019/0010	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de jeunesse de Pontivy – Avenant n°1 au lot n°1 "Menuiseries et cloisons sèches" attribué à la société LE SOURN HABITAT de LE SOURN (56)	CTM

DC/2019/0011	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de jeunesse de Pontivy – Avenant n°1 au lot n°4 "Electricité" attribué à la société SPE de NOYAL-PONTIVY (56)	CTM
DC/2019/0012	Acceptation de l'indemnité d'un montant de 298,03 euros accordée par la SMAACL pour le remboursement des frais de réparations sur le véhicule CZ-962-GM	SG
DC/2019/0013	Acceptation de l'indemnité d'un montant de 272,09 euros accordée par la SMAACL pour le remboursement des frais de réparations sur le véhicule 8229 YV 56	SG
DC/2019/0014	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de prestation intellectuelle – étude pour l'aménagement du boulevard Alsace Lorraine pour y accueillir des cars scolaires et amélioration des liaisons intermodales avec le secteur de la gare et la place Aristide Briand – Entreprise DCI Environnement de QUIMPER (29) pour un montant de 35 100,00 € H.T.	CTM
DC/2019/0015	Acceptation de l'indemnité d'un montant de 51,83 € pour le remboursement des réparations effectuées sur le véhicule DL-901-EH	SG
DC/2019/0016	Acceptation de l'indemnité d'un montant de 174,02 € pour le remboursement des réparations effectuées sur le véhicule AG-502-GY	SG
DC/2019/0017	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de maîtrise d'oeuvre – Travaux de réaménagement du site de l'ancien hôpital et de l'IME – Aménagement d'un poumon vert – Attribution – Entreprise DCI Environnement de QUIMPER (29) un montant de 170 300,00 € HT	CTM